

Mairie de CANGEY
- 37530 -

ARRETE n°1127

**ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIENATION D'UN TRONÇON du CHEMIN
RURAL n°4 dit de la Duvallerie et DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE
ENQUETEUR**

Le Maire de la Commune de CANGEY,

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.161-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L141-3,

Vu le Code de la route,

Vu la délibération N°2023-SEPTEMBRE 29 du 27 septembre 2023 autorisant le maire à lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural n°4 dite de la Duvallerie.

ARRETE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet d'aliénation d'un tronçon du chemin rural n°4 dit de la Duvallerie, aura lieu sur le territoire de la commune de CANGEY du 08 janvier 2024 au 23 janvier 2024 inclus.

Article 2 : Madame Annick DUPUY, directrice générale des services de la fonction publique territoriale en retraite, est désignée comme Commissaire-enquêteur (choix fait parmi les personnes figurant sur l'une des listes d'aptitude prévues au premier alinéa de l'article L123-4 du code de l'environnement).

Article 3 : Le public pourra consulter le dossier qui sera déposé en mairie de Cangey pendant toute la durée de l'enquête soit :

- Le lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Afin qu'il puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, mis à sa disposition, ou les adresser à Madame le Commissaire Enquêteur (en mairie) qui les annexera au registre.

Article 4 : L'enquête publique sera annoncée par affichage du présent arrêté en Mairie, 15 jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée. Des affiches comportant le présent arrêté seront également apposées sur le lieu concerné par l'enquête. L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat. En outre, un avis d'enquête publique sera notifié aux propriétaires riverains de la partie de la voie objet de la procédure.

Article 5 : Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Cangey, les observations du public le lundi 15 janvier 2024 de 10h à 12h.

Article 6 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Cangey et ses conclusions.

Article 7 : Le conseil municipal délibèrera sur le projet de cession, au vu des conclusions du commissaire enquêteur. Le cas échéant, en cas d'avis défavorable de celui-ci, la délibération de l'assemblée délibérante devra être motivée. La délibération et le dossier d'enquête seront ensuite adressés par le Maire à la Préfecture.



Article 8 : Le présente arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
- Madame le Commissaire enquêteur

Fait à CANGEY, le 1^{er} décembre 2023

Le Maire

Yves ROSSE

Le Maire ~~Adjoint~~

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, affiché le 07/12/2023.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 07.12.2023 .

Signature :



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials.

**MAIRIE
de
CANGEY
37530**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 septembre 2023

- - - - -

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LENA, LUCIEN, CHARTIER, LAHAYE, MALENFANT
SIMON.
MMES ROBINET, FAVREAU, BARRITAUT.

Absents excusés : M. AUDEBERT
Mmes FLOURIOT, BORDIER-BONNEAU, RETIF, GAURON

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Secrétaire de séance : Lise BARRITAUT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'exprimés : 10

12-Délibération n°2023 – SEPTEMBRE 29

**OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION PARTIELLE DU CHEMIN RURAL N°4 dit
de la Duvallerie**

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'acquisition partielle formulée par un propriétaire riverain du chemin rural n°4 dit de la Duvallerie.

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et sont donc aliénables dans les conditions fixées à l'article L161-10 du Code Rural.

Le code de la Voirie Routière prévoit que les chemins ruraux peuvent être cédés aux propriétaires riverains s'ils cessent d'être affectés à l'usage public : absence d'utilisation, un seul utilisateur du chemin, pas de continuité avec une autre voie, desserte d'une unique propriété.

Le Conseil Municipal est informé que les chemins ruraux sont affectés à l'usage du public et que par conséquent toute modification de l'emprise du chemin rural ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal décide de vendre une partie du chemin rural à condition d'inclure dans la vente, le fossé bordant le chemin et de créer une servitude des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de donner son accord de principe à cette demande



- DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour constituer le dossier et le soumettre à enquête publique préalable d'une durée minimum de 15 jours

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yves ROSSE



A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

Agence d'Amboise

13, rue du Cardinal Georges d'Amboise
37400 Amboise
Tél. : 02 47 57 23 19 – Fax : 02 47 57 53 69
geoplus-amboise@geoplus.pro

Géomètres Experts DPLG Associés

Claude Paris
Denis Dru
Benjamin Bocquelet
Gaëlle Bondon

Siège social

Tours

11, rue Edouard Vaillant - BP 61912
37019 Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 05 46 74 – Fax : 02 47 05 50 10
geoplus@geoplus.pro

Agences

Château-Renault

Tél. : 02 47 56 83 20
geoplus-chateaurenault@geoplus.pro

Montrichard Val de Cher

Tél. : 02 54 32 14 37
geoplus-montrichard@geoplus.pro

Romorantin-Lanthenay

Tél. : 02 54 76 01 39
geoplus-romorantin@geoplus.pro

Saint-Aignan

Tél. : 02 54 75 04 75
geoplus-saintaignan@geoplus.pro

Le Mans

Tél. : 02 43 52 96 65
geoplus-lemans@geoplus.pro

Permanences

Contres

Tél. : 02 54 76 01 39
geoplus-contres@geoplus.pro

Montoire sur le loir

Tél. : 02 54 82 23 89
geoplus-montoire@geoplus.pro

Salbris

Tél. : 02 54 76 01 39
geoplus-salbris@geoplus.pro

Activités

Bornage / Expertise Foncière
Copropriété / Division en Volume
Urbanisme opérationnel
Aménagement / Division foncière
Topographie / Levé d'Architecture
Scanner 3D / Réalité Virtuelle
Bureau d'Études VRD et Paysage
Maîtrise d'œuvre Infrastructure
Urbanisme / Etude Paysagère

Commune de CANGEY

Aliénation partielle du Chemin Rural n° 4

NOTE EXPLICATIVE

Monsieur et Madame Marceau JACQUOT sont actuellement propriétaires de la parcelle section ZK n° 7, longeant en partie le chemin rural n° 4, ainsi que la parcelle section ZK n° 9, fossé d'eau pluviale appartenant à la commune de CANGEY.

Ce chemin rural, en impasse et ne desservant aucune autre propriété après celle de Monsieur et Madame Marceau JACQUOT est considéré ne plus avoir d'utilité sur sa dernière partie. Il est proposé d'aliéner le chemin et le fossé partiellement afin d'être cédé à Monsieur et Madame Marceau JACQUOT.

Amboise, le 15/11/2023

Benjamin BOCQUELET
Géomètre-Expert DPLG



Benjamin BOCQUELET - Géomètre-Expert DPLG

13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE

Tél. : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69



Commune de CANGÉY
Aliénation du Chemin rural n°4

SITUATION ACTUELLE

Section ZK
Lieu-dit : La Duvallerie
Echelle : 1/750
Dossier n° A2023-133



Benjamin BOCCOULET - Géomètre-Expert DPLG
13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE -
Tel : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69



- Propriété privée de la Commune
- Chemin rural existant
- Propriété de M. et Mme Marceau JACQUOT

Commune de CANGÉY
 Aliénation du Chemin rural n°4
 SITUATION PROJETÉE

Section ZK
 Liendit : La Duvalterie
 Echelle : 1/750
 Dossier n° A2023-133



Benjamin BOCCOULET - Géomètre-Expert DPLG
 13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE -
 Tel : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69



-  Propriété privée de la Commune
-  Chemin rural conservé
-  Aliénation partielle du chemin rural
-  Propriété M. et Mme Marceau JACQUOT
-  Cession partielle de la parcelle ZK n° 9

Commune :
CANGÉY (043)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 636 P
Document vérifié et numéroté le 17/11/2023
A Tours
Par Mickael JOURDAN
Géomètre
Signé

TOURS

40, rue Edouard Vaillant

37060 TOURS CEDEX 9
Téléphone : 02 47 21 71 62

ptgc.indre-et-loire@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : ZK
Feuille(s) : 000 ZK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/11/2023
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BENJAMIN BOCQUELET (2)

Réf. : A2023-133
Le 15/11/2023

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

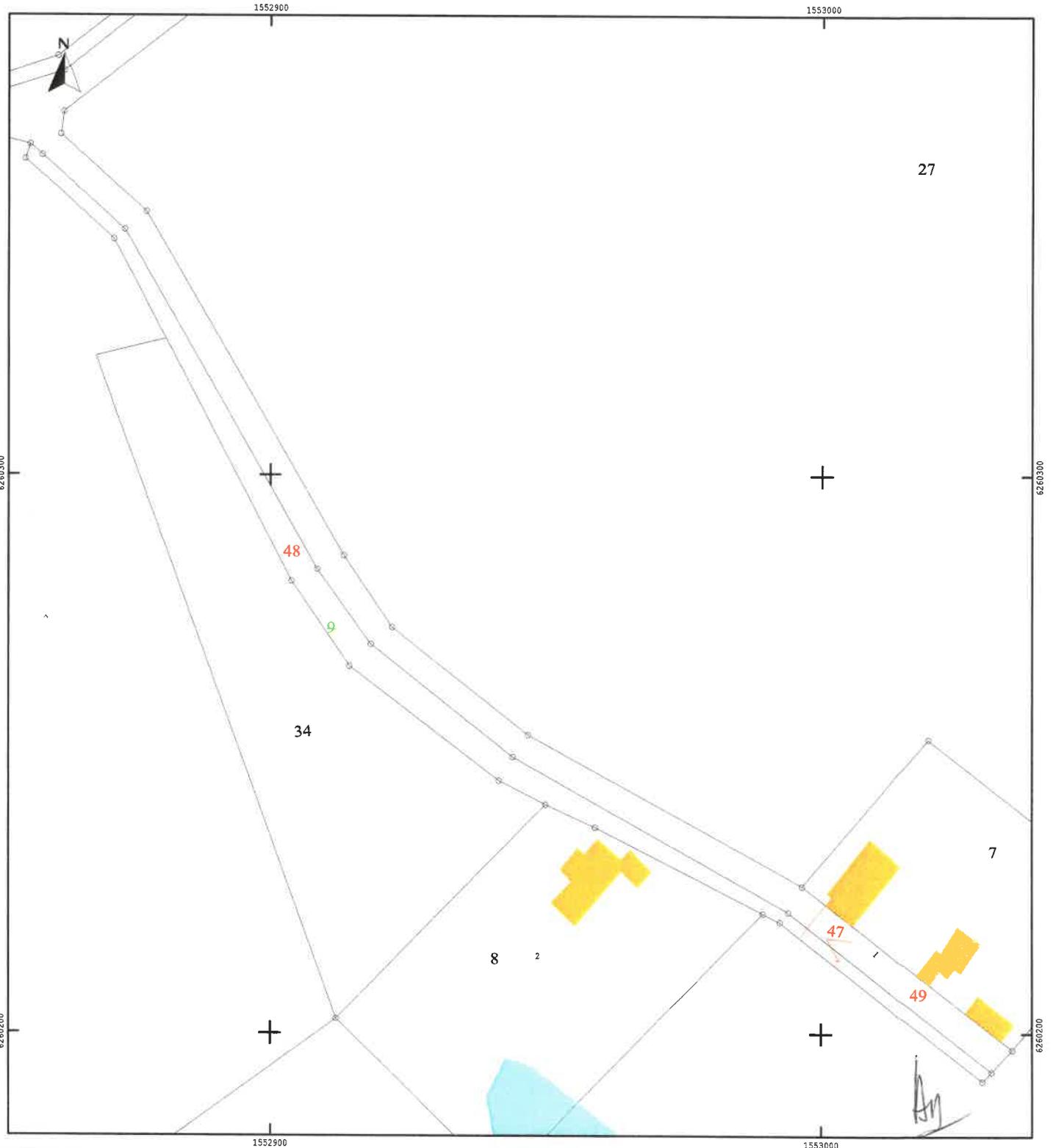
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

N° de dossier : A2023-133

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 22/11/2023

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : LE MANS 3

SF2310873705

| DESIGNATION DES PROPRIETES | | | | | | | | | | |
|----------------------------|---------|-----|-----------|-----------------------|--------------------------|--------|----------------------|---------|---------|------------|
| Département : 037 | | | | Commune : 043 | | | CANGEY | | | |
| Section | N° plan | PDL | N° du lot | Quota-part Adresse | Contenance cadastrale | Renvoi | Désignation nouvelle | | | |
| | | | | | | | N° de DA | Section | N° plan | Contenance |
| ZK | 0009 | | | LE HAUT PLESSIS | 0ha08a90ca | | 043 0000636 | ZK | 0047 | 0ha00a98ca |
| | | | | | | | 043 0000636 | ZK | 0048 | 0ha07a92ca |
| | | | | Domaine non cadastré | | | 043 0000636 | ZK | 0049 | 0ha02a27ca |

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Handwritten signature

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Commune de CANGEY

Affaire : Division-Bornage

Lieudit : La Duvalerie

Récapitulatif Parcellaire

Dossier n° A2023-133

DMPC 636 P

| Propriétaire | Lot | Section | Ancien n° | Nouveau n° | Surface | Observations |
|---------------------------|-----|---------|-----------|------------|----------------|--------------|
| | | | | | m ² | |
| Commune de CANGEY | | ZK | 9b | 48 | 792 | Conservé |
| | | | CR4 | CR4 | x | |
| TOTAL CADASTRE | | | | | 792 | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| Propriétaire | Lot | Section | Ancien n° | Nouveau n° | Surface | Observations |
| M. et Mme Marceau JACQUOT | | ZK | 9a | 47 | 98 | Acquisition |
| | | | CR4c | 49 | 227 | |
| | | | 7 | 7 | 1640 | Conservé |
| TOTAL CADASTRE | | | | | 1965 | |
| | | | | | | |

Plan au verso de la feuille 

AM

DOCUMENT D'ARPENTAGE

Extrait du plan cadastral
Commune : CANGEY
Section : ZK
Qualité du plan : 1
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 636P

géoplus

Benjamin BOCQUELET - Géomètre-Expert DPLG-
13 rue du cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE -
Tel : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69

Document d'arpentage dressé
par Mr BOCQUELET Benjamin
à AMBOISE
Date : 15/11/2023



Commune de CANGEY

PLAN DE DIVISION ET BORNAGE

Propriété de la Commune de CANGEY

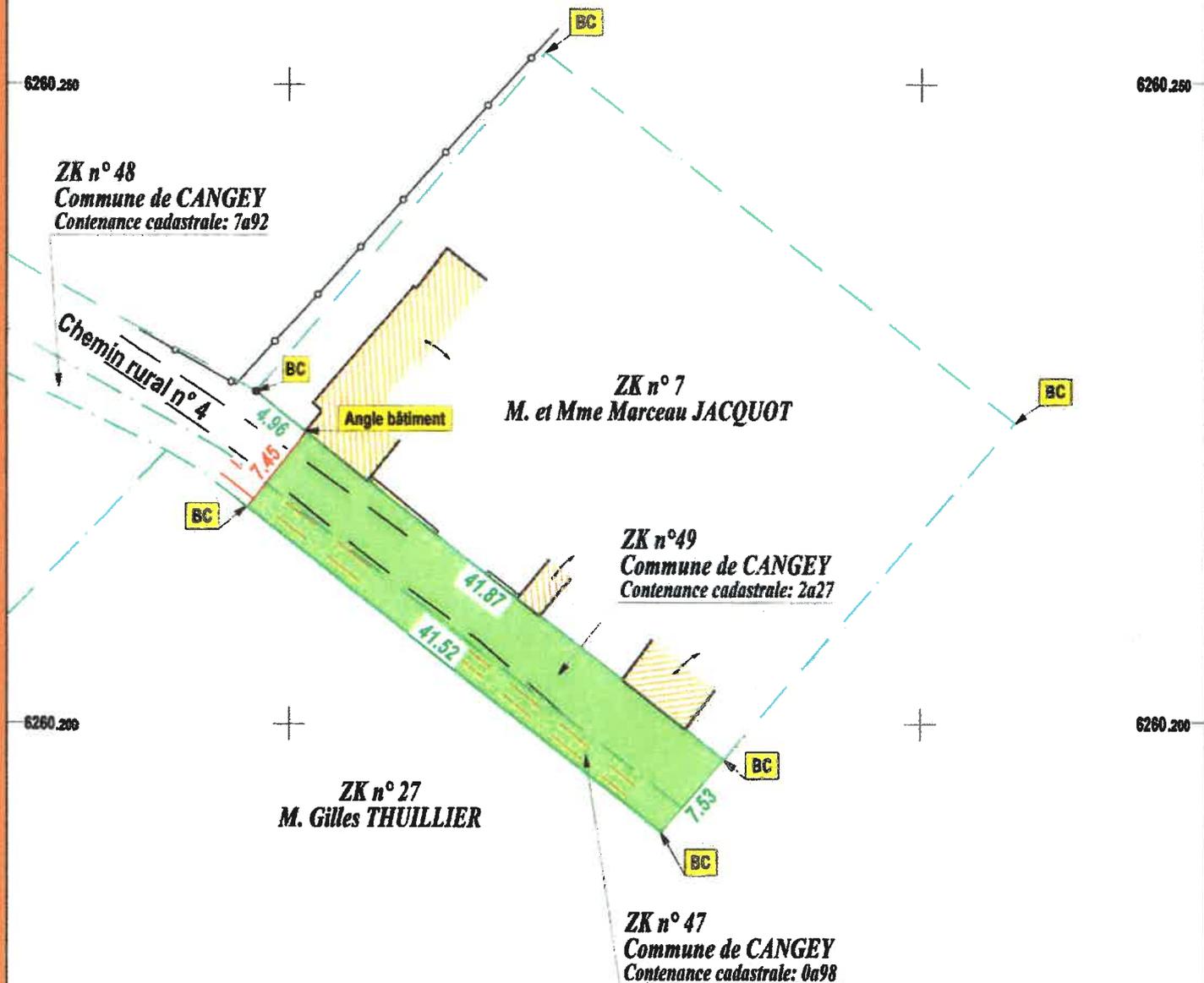
Section ZK, No(s) 47 à 49

Lieudit : La Duverrie

Echelle : 1 / 500

Dossier n° A2023-133

1553.050



Benjamin BOCQUELET - Géomètre-Expert DPLG

13, rue du Cardinal Georges d'Amboise - 37400 AMBOISE -

Tel : 02.47.57.23.19 - Fax : 02.47.57.53.69

Division et bornage effectués le 12 octobre 2023

Application cadastrale non définie contradictoirement

- : Limite de propriété
- : Limite divisoire
- : Alignement de voirie

- BA : Borne Ancienne
- BC : Borne Ciment
- BN : Borne Nouvelle
- BP : Borne Plastique
- BR : Borne Remembrement

1553.050